



Article défectueux ni repris ni échangé

Par **Eden777**, le **23/11/2009** à **19:34**

Bonjour,
Je vous explique mon problème: samedi dernier, je décide de m'acheter un manteau, je vais dans une boutique qui vend des vêtements neufs mais aussi des vêtements qui ont besoin d'une retouche (genre fermeture cassée, bouton en moins), normalement tous les défauts sont montrés par une étiquette de couleur à l'endroit ou c'est défectueux. Je choisis un manteau, à première vue aucun défaut, aucune étiquette. Je rentre chez moi, et m'aperçois qu'il est légèrement déchiré, je me dis que c'est pas grave puis je remarque des pression et m'aperçois qu'il manque carrément la capuche, j'ai donc été aujourd'hui au magasin et ils m'ont dit qu'il ne reprenait pas le manteau car il était défectueux et qu'il n'avait pas la capuche. (c'est vrai que sur leur ticket de caisse il est noté qu'il ne rembourse pas les défectueux mais quand ils n'ont pas prévenu ou était le défaut?)
Je voudrais savoir, s'ils ont l'obligation de mentionner les endroits défectueux sur le vêtement ou de nous les montrer à la caisse? et si je peux faire quelque chose pour être remboursée?
Merci de bien vouloir m'aider au plus vite.

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **20:36**

Bonsoir, malheureusement il n'y a rien à faire, il est bien spécifié par le vendeur qu'il s'agit de vente d'article défectueux, usagé, donc ni repris, ni échangé, pour un prix modique j'imagine, de plus vous aviez largement le temps d'inspecter l'article défectueux en question, cordialement.